

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune de SAINT-MAXIMIN-Budget communal**

Numéro SIRET : **21380426300019**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE ALLEVARD**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget communal**

**ANNEE 2017**

Code INSEE

38426

Commune de SAINT-MAXIMIN

Budget communal

## I - INFORMATIONS GENERALES

## INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	651
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	992,21	0,00
2	Produits des impositions directes / population	291,88	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	965,56	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	162,60	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	41,43	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	52,50%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	108,85	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	16,84%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 744 311,02	G 628 578.48
	Section d'investissement	B 144 153.59	H 241 277.55
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 337 284.21	I (si excédent) 337 284.21
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 317 320.98	J (si excédent) 317 320.98
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		888 464.61 = A+B+C+D	1 524 461.22 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 94 892.28	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 94 892.28	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 744 311.02	= G+I+K 965 862.69
	Section d'investissement	= B+D+F 239 045.87	= H+J+L 558 598.53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 983 356.89	= G+H+I+J+K+L 1 524 461.22

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Beser  
L'Yveult

CA 2017

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>94 892,28</b>	L <b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	20 763,32	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 050,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 078,96	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	238 541,00	200 895,22	0,00	0,00	37 645,78
012	Charges de personnel	363 790,00	339 097,40	0,00	0,00	24 692,60
014	Atténuations de produits	19 350,00	19 343,60	0,00	0,00	6,40
65	Autres charges gestion courante	87 515,96	74 725,62	0,00	0,00	12 790,34
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>709 196,96</b>	<b>634 061,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 135,12</b>
66	Charges financières	13 680,00	11 869,19	0,00	0,00	1 810,81
67	Charges exceptionnelles	102 092,02	0,00	0,00	0,00	102 092,02
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	46 570,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>871 538,98</b>	<b>645 931,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 607,95</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	98 379,99	98 379,99			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>98 379,99</b>	<b>98 379,99</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>969 918,97</b>	<b>744 311,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 607,95</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 000,00	15 848,96	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	75 480,00	62 571,19	0,00	0,00	12 908,81
73	Impôts et taxes	480 488,00	482 414,46	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	54 345,00	53 457,33	0,00	0,00	887,67
75	Autres produits gestion courante	17 535,00	14 285,74	0,00	0,00	3 249,26
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>632 848,00</b>	<b>628 577,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 270,32</b>
76	Produits financiers	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>632 848,00</b>	<b>628 578,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 269,52</b>
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>632 848,00</b>	<b>628 578,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 269,52</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016</b>		(3) 337 284,21				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 170,00	12 406,68	20 763,32	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 773,00	16 543,71	4 050,00	11 179,29
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	529 745,58	76 902,30	70 078,96	382 764,32
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>594 688,58</b>	<b>105 852,69</b>	<b>94 892,28</b>	<b>393 943,61</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	38 325,00	38 300,90	0,00	24,10
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	29 790,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>68 115,00</b>	<b>38 300,90</b>	<b>0,00</b>	<b>29 814,10</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>662 803,58</b>	<b>144 153,59</b>	<b>94 892,28</b>	<b>423 757,71</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>662 803,58</b>	<b>144 153,59</b>	<b>94 892,28</b>	<b>423 757,71</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016</b>		0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	75 486,00	727,90	0,00	74 758,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	103 000,00	103 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>178 486,00</b>	<b>103 727,90</b>	<b>0,00</b>	<b>74 758,10</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	71 234,71	39 169,66	0,00	32 065,05
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>71 234,71</b>	<b>39 169,66</b>	<b>0,00</b>	<b>32 065,05</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>249 720,71</b>	<b>142 897,56</b>	<b>0,00</b>	<b>106 823,15</b>
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	98 379,99	98 379,99		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>98 379,99</b>	<b>98 379,99</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>348 100,70</b>	<b>241 277,55</b>	<b>0,00</b>	<b>106 823,15</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016</b>		317 320,98			

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Breiser  
Levraut

CA 2017

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

**Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

**A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	200 895,22		200 895,22
012	Charges de personnel	339 097,40		339 097,40
014	Atténuations de produits	19 343,60		19 343,60
65	Autres charges gestion courante	74 725,62		74 725,62
66	Charges financières	11 869,19	0,00	11 869,19
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	98 379,99	98 379,99
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>645 931,03</b>	<b>98 379,99</b>	<b>744 311,02</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	38 300,90	0,00	38 300,90
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	12 406,68	0,00	12 406,68
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	16 543,71	0,00	16 543,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	76 902,30	0,00	76 902,30
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>144 153,59</b>	<b>0,00</b>	<b>144 153,59</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 848,96		15 848,96
70	Produits des services	62 571,19		62 571,19
73	Impôts et taxes	482 414,46		482 414,46
74	Dotations et participations	53 457,33		53 457,33
75	Autres produits gestion courante	14 285,74		14 285,74
76	Produits financiers	0,80	0,00	0,80
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>628 578,48</b>	<b>0,00</b>	<b>628 578,48</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016</b>				<b>337 284,21</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 169,66	0,00	39 169,66
13	Subventions d'investissement	727,90	0,00	727,90
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	103 000,00	0,00	103 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		98 379,99	98 379,99
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>142 897,56</b>	<b>98 379,99</b>	<b>241 277,55</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016</b>				<b>317 320,98</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>238 541,00</b>	<b>200 895,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 645,78</b>
60611	Eau & assainissement	1 000,00	1 141,42	0,00	0,00	0,00
60612	Energie-électricité	15 500,00	17 910,77	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	5 000,00	5 996,40	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 500,00	2 253,45	0,00	0,00	246,55
60623	Alimentation	600,00	609,02	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	4 695,34	0,00	0,00	304,66
60632	F. de petit équipement	4 400,00	2 859,79	0,00	0,00	1 540,21
60633	F. de voirie	12 100,00	2 852,17	0,00	0,00	9 247,83
60636	Vêtements de Travail	1 800,00	1 350,72	0,00	0,00	449,28
6064	Fournitures Administratives	2 500,00	1 593,65	0,00	0,00	906,35
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	4 968,92	0,00	0,00	1 531,08
6068	Autres matières & fournitures	1 500,00	2 146,36	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	21 000,00	22 136,06	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 300,00	855,03	0,00	0,00	1 444,97
61521	Entretien de terrains	28 464,00	20 007,75	0,00	0,00	8 456,25
615221	Bâtiments publics	7 400,00	8 345,05	0,00	0,00	0,00
615228	Autres bâtiments	2 000,00	210,00	0,00	0,00	1 790,00
615231	Voirie	32 070,00	22 009,44	0,00	0,00	10 060,56
61524	Entretien de bois et forêts	31 600,00	26 831,53	0,00	0,00	4 768,47
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 800,50	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 100,00	3 437,03	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 000,00	6 118,80	0,00	0,00	881,20
6161	Assurance multirisque	4 100,00	4 138,37	0,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00	1 866,50	0,00	0,00	133,50
6184	Versements à des organ.form.	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	800,00	770,60	0,00	0,00	29,40
6226	Honoraires	3 000,00	4 265,58	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 007,00	1 007,27	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	12 422,06	0,00	0,00	577,94
6247	Transp.collectifs	2 900,00	2 665,00	0,00	0,00	235,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	4 784,20	0,00	0,00	215,80
6256	Missions	300,00	142,01	0,00	0,00	157,99
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 446,69	0,00	0,00	53,31
6262	Frais de télécommunication	1 500,00	2 720,13	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimil	200,00	154,80	0,00	0,00	45,20
6281	Concours divers (cotisations)	1 900,00	1 286,39	0,00	0,00	613,61
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	2 746,00	0,00	0,00	254,00
637	Autres impôts & taxes	200,00	50,42	0,00	0,00	149,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>363 790,00</b>	<b>339 097,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 692,60</b>
6218	Autre personnel extérieur	17 990,00	9 583,00	0,00	0,00	8 407,00
6332	Cotisations au FNAL	220,00	196,11	0,00	0,00	23,89
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	5 000,00	4 857,62	0,00	0,00	142,38
6338	Autres impôts & taxes	670,00	631,35	0,00	0,00	38,65
6411	Personnel titulaire	210 000,00	195 896,77	0,00	0,00	14 103,23
6413	Personnel non titulaire	30 000,00	31 043,62	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	45 500,00	43 099,43	0,00	0,00	2 400,57
6453	Cotisations caisses retraite	42 000,00	41 467,69	0,00	0,00	532,31
6454	Cotisations ASSEDIC	1 810,00	1 589,95	0,00	0,00	220,05
6455	Cotisations assurances Personnel	8 000,00	9 534,37	0,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 400,00	57,00	0,00	0,00	1 343,00
6458	Cotisations autres organismes	700,00	629,91	0,00	0,00	70,09
6475	Médecine du Travail	200,00	203,74	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales	300,00	306,84	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>19 350,00</b>	<b>19 343,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,40</b>
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	19 330,00	19 328,00	0,00	0,00	2,00
7398	Revers.,restitu., prélèv. divers	20,00	15,60	0,00	0,00	4,40
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>87 515,96</b>	<b>74 725,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 790,34</b>
651	Redevances pour concessions	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	29 250,00	29 447,28	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations retraite élus	1 250,00	1 245,34	0,00	0,00	4,66
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 300,00	4 369,20	0,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	600,00	600,50	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	14 125,00	14 123,30	0,00	0,00	1,70
657362	CCAS	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
657364	A caractère industriel et commer	28 790,96	16 000,00	0,00	0,00	12 790,96
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 700,00	3 900,00	0,00	0,00	800,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>709 196,96</b>	<b>634 061,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 135,12</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>13 680,00</b>	<b>11 869,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 810,81</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 080,00	11 069,19	0,00	0,00	2 010,81
6688	Autres	600,00	800,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>102 092,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 092,02</b>
678	Autres charges exception.	102 092,02	0,00	0,00	0,00	102 092,02
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>	<b>46 570,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>871 538,98</b>	<b>645 931,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 607,95</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	98 379,99	98 379,99			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	98 379,99	98 379,99			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>98 379,99</b>	<b>98 379,99</b>			<b>0,00</b>
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>98 379,99</b>	<b>98 379,99</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>969 918,97</b>	<b>744 311,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 607,95</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>5 000,00</b>	<b>15 848,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	5 000,00	15 848,96	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>75 480,00</b>	<b>62 571,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 908,81</b>
7022	Coupes de bois	18 000,00	2 170,23	0,00	0,00	15 829,77
70311	Concessions dans les cimetières	300,00	125,00	0,00	0,00	175,00
70323	Redev occup domaine public	500,00	220,00	0,00	0,00	280,00
7062	Redev. services à car. culturel	600,00	936,10	0,00	0,00	0,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	55 000,00	55 791,83	0,00	0,00	0,00
70878	Remb par autres redevables	1 080,00	3 328,03	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>480 488,00</b>	<b>482 414,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	184 500,00	190 016,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	207 000,00	210 532,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotat° Solidarité Communautaire	15 000,00	208,00	0,00	0,00	14 792,00
73221	FNGIR	21 800,00	21 899,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	37 048,00	37 048,00	0,00	0,00	0,00
7355	Taxe sur energie hydraulique	120,00	153,86	0,00	0,00	0,00
7362	Taxe de séjour	20,00	15,60	0,00	0,00	4,40
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00	22 542,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>54 345,00</b>	<b>53 457,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>887,67</b>
7411	Dotation Forfaitaire	24 395,00	15 545,00	0,00	0,00	8 850,00
74121	Dot Solidarité rurale	0,00	11 426,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
7473	Subv.département	1 200,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	13 500,00	9 456,01	0,00	0,00	4 043,99
7478	Autres organismes	8 300,00	6 782,32	0,00	0,00	1 517,68
74832	Attributions du FDTP	2 300,00	1 965,00	0,00	0,00	335,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
74834	Etat/compens.tax. fonc.	2 300,00	1 918,00	0,00	0,00	382,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 800,00	2 365,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>17 535,00</b>	<b>14 285,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 249,26</b>
752	Revenus des immeubles	10 535,00	12 860,98	0,00	0,00	0,00
7561	Régies dotées autonomie fin.	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
758	Prod. divers de gest° courante	1 000,00	1 424,76	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>632 848,00</b>	<b>628 577,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 270,32</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7688	Autres	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort et provisions (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>632 848,00</b>	<b>628 578,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 269,52</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>632 848,00</b>	<b>628 578,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 269,52</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Bureau  
Levraut

CA 2017

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

**III - VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES**

**A2**

Pour information

R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016

337 284,21

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	33 170.00	12 406,68	20 763,32	0.00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat <sup>6</sup>	33 170.00	12 406,68	20 763,32	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	31 773.00	16 543,71	4 050,00	11 179.29
2111	Terrains nus	4 800.00	0,00	4 050,00	750.00
2135	Instal. gén. agenc. aména. cons	5 000.00	7 787,60	0,00	0.00
21534	Réseaux d'électrification	1 925.00	1 922,76	0,00	2.24
2158	Autres matériels & outillage	4 548.00	6 303,24	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	500.00	0,00	0,00	500.00
2184	Mobilier	15 000.00	530,11	0,00	14 469.89
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	529 745.58	76 902,30	70 078,96	382 764.32
2312	Aménagements de terrains	52 945.00	18 851,24	34 093,76	0.00
2313	Immos en cours-constructions	108 885.00	18 345,26	0,00	90 539.74
2315	Immos en cours-inst.techn.	75 691.00	39 705,80	35 985,20	0.00
2318	Autres immos corp. en cours	292 224.58	0,00	0,00	292 224.58
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>594 688.58</b>	<b>105 852,69</b>	<b>94 892,28</b>	<b>393 943.61</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	38 325.00	38 300,90	0,00	24.10
1641	Emprunts en euros	38 325.00	38 300,90	0,00	24.10
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	29 790.00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>68 115.00</b>	<b>38 300,90</b>	<b>0,00</b>	<b>29 814.10</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>662 803.58</b>	<b>144 153,59</b>	<b>94 892,28</b>	<b>423 757.71</b>
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>662 803.58</b>	<b>144 153,59</b>	<b>94 892,28</b>	<b>423 757.71</b>
<b>Pour information</b> D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	75 486.00	727,90	0,00	74 758.10
1322	Régions	10 000.00	0,00	0,00	10 000.00
1323	Départements	65 486.00	727,90	0,00	64 758.10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	103 000.00	103 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	103 000.00	103 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		178 486.00	103 727,90	0,00	74 758.10
10	Dotations Fonds divers Réserves	71 234.71	39 169,66	0,00	32 065.05
10222	FCTVA	66 234.71	29 049,65	0,00	37 185.06
10226	Taxe d'aménagement	5 000.00	10 120,01	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		71 234.71	39 169,66	0,00	32 065.05
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>249 720.71</b>	<b>142 897,56</b>	<b>0,00</b>	<b>106 823.15</b>
021	Virement de la section de fonct.	0.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	98 379.99	98 379,99		0.00
2802	Frais documents d'urbanisme	27 082.83	27 082,83		0.00
28031	Amortis. frais d'études	3 363.75	3 363,75		0.00
28041641	IC : Biens mobiliers, matériel	58 533.41	58 533,41		0.00
28041642	IC : Bâtiments et installation	9 400.00	9 400,00		0.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>98 379.99</b>	<b>98 379,99</b>		<b>0.00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>98 379.99</b>	<b>98 379,99</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>348 100.70</b>	<b>241 277,55</b>	<b>0,00</b>	<b>106 823.15</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		317 320,98			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	<sup>A</sup> 0,00	0,00	0,00	<sup>B</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	<sup>C</sup> 0,00	0,00	0,00	<sup>D</sup> 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

## A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					703 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					703 000,00									
0028106	DEXIA			01/05/2004	100 000,00	F		4.38	0		T	X	O	A-1
MON242377EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			01/03/2007	200 000,00	F		3.92	0		A	C	O	A-1
MON508487EUR/05	La banque postale			01/09/2016	300 000,00	F		1.63	0		T		O	A-1
9895865	CAISSE D EPARGNE			25/05/2017	103 000,00			1.68	0		T		O	A-1
<b>Total général</b>					703 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

**Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)</b>	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				500 171,49					38 300,90	11 069,19	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				500 171,49					38 300,90	11 069,19	0,00	0,00
0028106	N			8 885,36	1,00	F		0	8 506,61	623,31	0,00	0,00
MON242377EUR/02	N			117 277,07	9,00	F		0	9 668,90	4 949,09	0,00	0,00
MON508487EUR/05	N			273 185,56	13,00	F		0	17 948,89	4 636,15		
9895865	N			100 823,50				0	2 176,50	860,64		
<b>Total général</b>				500 171,49					38 300,90	11 069,19	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple B</b>														
<b>Option d'échange C</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	500 171,49					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

## A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

**Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)**

**A2.7**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Bescher  
Levraut

CA 2017

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Bescher  
Leveult

CA 2017

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Beser  
L'Yvroult  
CA 2017

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES**  
**ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION**

**A10.2**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Berger  
Leveult

CA 2017

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

Bescher  
Levraut

CA 2017

ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.4</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	
<b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A10.5

**VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES**  
**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
Associations		
ACCA	300.00€	
ANACR HAUT GRESIVAUDAN	200.00€	
Arcade	1 000.00€	
Association Sportive de Saint-Maximin	300.00€	
CAPRG	150.00€	
Club des cygnes de la Tour	300.00€	
Coopérative école primaire	300.00€	
FNACA	150.00€	
LES AMIS DES ANIMAUX	300.00€	
Quad Passion Bramefarine	300.00€	
Vive l'école	300.00€	
Vivre à Saint-Maximin	300.00€	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 900,00</b>	

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		6	2	8	6	0	6
Adjoint technique	C	4	2	6	4	0	4
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		2	2	4	2	0	2
Adjoint d'animation	C	2	2	4	2	0	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		10	4	14	10	0	10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>						
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	354		3-3-4	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-3-4	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	848 100,00	0,784	7,890	0,000	66 915,00	0,784
Taxe foncière sur les propriétés bâties	582 500,00	1,658	18,460	0,000	107 529,00	1,658
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 700,00	1,794	54,730	0,000	12 424,00	1,794
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 300,00</b>	<b>1,150</b>			<b>186 868,00</b>	<b>1,350</b>

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

CA 2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire, l'adjoint au maire  
A SAINT-MAXIMIN, le 28/03/2018  
l'adjoint au maire,  
Michel Poinson

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A SAINT-MAXIMIN, le 28/03/2018

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Pour : 13  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Date de convocation : 21/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Caporale Marie-Laure	
Chabert Odile	
Chabert-Dumand Gaëlle	
Etienne Laurence	
Fouillet Agnès	
Kiezer Andrée	
Lapied Véronique	
Michaud Thomas	p/o M. Poinson
Morand Patrick	
Orliaguet Laurent	
Poinson Michel	M. Poinson
Roziau Olivier	
Viret Jacques	

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-017\_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

CA 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Zacharie Pierre

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A SAINT-MAXIMIN, le .....

**SOMMAIRE****I - Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

**II - Présentation générale du budget**

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser  
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III - Vote du budget**

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.18 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

**IV – ANNEXES****Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

- p.19 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie  
p.20 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette  
p.22 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux  
p.23 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours  
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture  
p.24 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement  
p.25 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N  
p.26 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme  
p.27 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes  
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements  
A4 - Etat des provisions  
A5 - Etalement des provisions  
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses  
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes  
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.  
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.  
A7.4 - Détails pour certains services  
A8 - Etat des charges transférées  
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers  
p.28 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)  
p.29 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)  
p.30 A10.3 - Opérations liées aux cessions  
p.31 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)  
p.32 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)  
A11 - Etat des travaux en régie  
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

**B - Engagements hors bilan**

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement  
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement  
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail  
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé  
B1.5 - Etat des autres engagements donnés  
B1.6 - Etat des engagements reçus  
p.33 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers  
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

- p.34 C1.1 - Etat du personnel  
C1.2 - Actions de formation des élus  
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier  
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement  
C3.2 - Liste des établissements publics créés  
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe  
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe  
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes  
C3.6 - Identification des flux croisés

**D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

- p.36 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes  
p.37 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)